



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 14 février 2019

### COMMUNIQUE DE PRESSE

—

#### **Didier GUILLAUME salue l'accord politique européen sur les mesures techniques dont la pêche électrique**

—

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, se félicite de l'accord politique qui a pu être trouvé entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen, mercredi 13 février 2019, sur le projet de règlement « mesures techniques » et sur la pêche électrique en particulier.

La révision de ce texte, pilier réglementaire du métier de pêcheur européen, était nécessaire et attendue par le secteur. Il simplifie les dispositions actuelles, offrant ainsi plus de visibilité réglementaire pour les professionnels ; il assure un haut niveau de sélectivité en termes de maillages et de tailles minimales de captures. Des zones restreintes ou fermées à la pêche sont identifiées. Par ailleurs, le nouveau règlement oblige les Etats membres, si des évidences scientifiques sont établies, à prendre des mesures supplémentaires en régionalisation pour réduire les captures accidentelles de cétacés et d'oiseaux marins.

Le nouveau règlement, encouragé par la France, met également un terme à la situation actuelle sur la pêche électrique. Le texte actuellement en vigueur permettait une dérogation au principe d'interdiction de cette technique et une expérimentation trop lâche et insuffisamment encadrée de son utilisation. L'accord trouvé met fin à cette situation et prévoit l'interdiction de l'utilisation de cette technique au 1<sup>er</sup> juillet 2021, délai nécessaire pour assurer la reconversion des navires concernés. Durant cette période, aucune nouvelle licence ne pourra être accordée. Le nouveau texte permet en outre une interdiction immédiate de la pêche électrique dans les eaux sous souveraineté française. Enfin, il encadre strictement les pêches menées à des fins scientifiques au moyen de techniques dérogeant au règlement.


---

Contacts presse

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture